

déroulement

1/ Interrogation Vocabulaire militaire tactique
Reconnaître - Renseigner - Surveiller - Conduire - Défendre

• Interrogation "Ordres"

- donner la signification de PATRACOR
- con texture de l'ORDRE
- con texture de l'ordre de conduite

• correction

2/ Etude d'une mission: la protection d'un convoi

• Présentation des modes d'action
(remise dossier technique)

• MAP en commun

• Rédaction ORDRE et correction

Scénario du cas étudié

Nos forces sont entrées en conflit avec un état noir. Manifestations insurrectionnelles + terrorisme - Régiment engagé sur Lyon et sa périphérie - Nombreux attentats terroristes dans l'Ain Creys Malville Bugey barrage Ganissiat - SOT déclavé dans le cpt de l'Ain -

1 ENT à 2 cie du 3861 déployées sur zone la Vallée St Julien
Leyment Ambérieu

Ent 1100 estimée lors du dernier CRBS à 2 cie (s'appuyant sur sympathisants) (valeur d'1 Cdo 500 hommes, armes légères - Missiles AC)

1 Cdo probablement positionné qui doit faire à Pont de Lagnieu Moulins Ambérieu Pont de Lagnieu

Votre 10 cie (ou 11) après avoir fait mouvement sur Creys Malville vient de recevoir la mission suivante (9445):

"Escorte convoi de 30 véhicules coacma FBFC à compter de 11h00 A entre Creys-Malville et ETAMAT Leyment, END livrer convoi à ETAMAT pour 11h00 A"

Indications complémentaires: 15 véhicules transportent des déchets nucléaires en conteneurs spéciaux (ou du combustible fissile) - 15 véhicules transportent divers matériels dont 5 du matériel très sensible

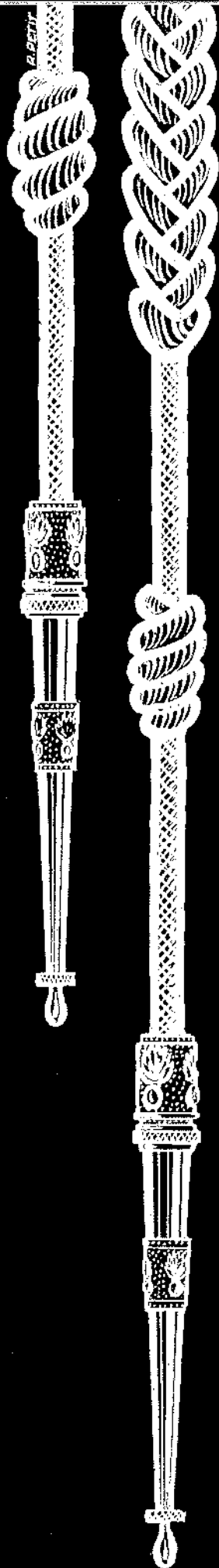
Itinéraire imposé: Creys-Malville - Pont de Lagnieu par D52 puis D 65

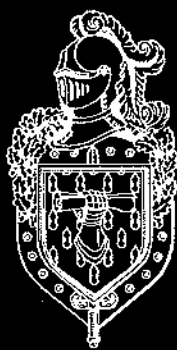
COMMAND
GENDARM

Thème To Vigor
L'homme le cheval



CAHIER D'ARME





SOUS-DOSSIER C



THÈME TACTIQUE

Envoi 2

SOMMAIRE

I. — THEME.

Pièce n° 1 : Situation générale.

Pièce n° 2 : Situation particulière.

Pièce n° 3 : Message du général commandant la légion de Gendarmerie mobile d'Ile-de-France.

Annexe I : Extrait de carte au 1/100 000 région ETAMPES — MALESHERBES — NEMOURS — MONTEREAU.

Annexe II : Extrait de carte au 1/50 000 MALESHERBES.

II. — QUESTIONNAIRE destiné aux capitaines.

III. — QUESTIONNAIRE destiné aux lieutenants.

ANNEE 1979-1980

ENVOI N° 2

Sous-Dossier C

THÈME

SITUATION GENERALE

L'Europe est divisée entre une alliance AZUR de l'ouest et une alliance CARMIN de l'est. L'Etat BLEU a prévu l'engagement éventuel de son armée en liaison avec les forces de l'alliance AZUR, tout en se réservant l'emploi de ses forces nucléaires en dernier ressort.

Après l'accroissement de la tension politique en Europe, les Etats de l'alliance AZUR prennent des mesures de défense.

Le 1er juin, les armées de l'alliance CARMIN pénètrent sur le territoire de l'Etat NOIR de l'alliance AZUR. Le même jour, la FRANCE mobilise et son gouvernement envisage un engagement de ses forces en territoire allié.

Après une courte période d'équilibre, à J+8 la situation s'est sérieusement détériorée à l'est. Bien contenues dans le sud de l'Etat NOIR les forces CARMIN ont réussi à percer au nord. Leurs avant-gardes ont atteint le Rhin de COLOGNE dans la soirée de J+8, sans toutefois réussir à franchir le fleuve. Le 2ème Corps d'Armée BLEU jusqu'alors en réserve a été engagé dès la nuit de J+8 à J+9 dans la région de COLOGNE. Le 1er Corps est engagé au sud-est de l'Etat NOIR depuis J+1. Quant au 3ème Corps, il a rejoint la région de SARREBRUCK.

La menace d'agression a été constatée en conseil des ministres. La prise de mesures de défense opérationnelle du territoire ainsi que l'engagement offensif des forces sur le territoire national ont été décidés.

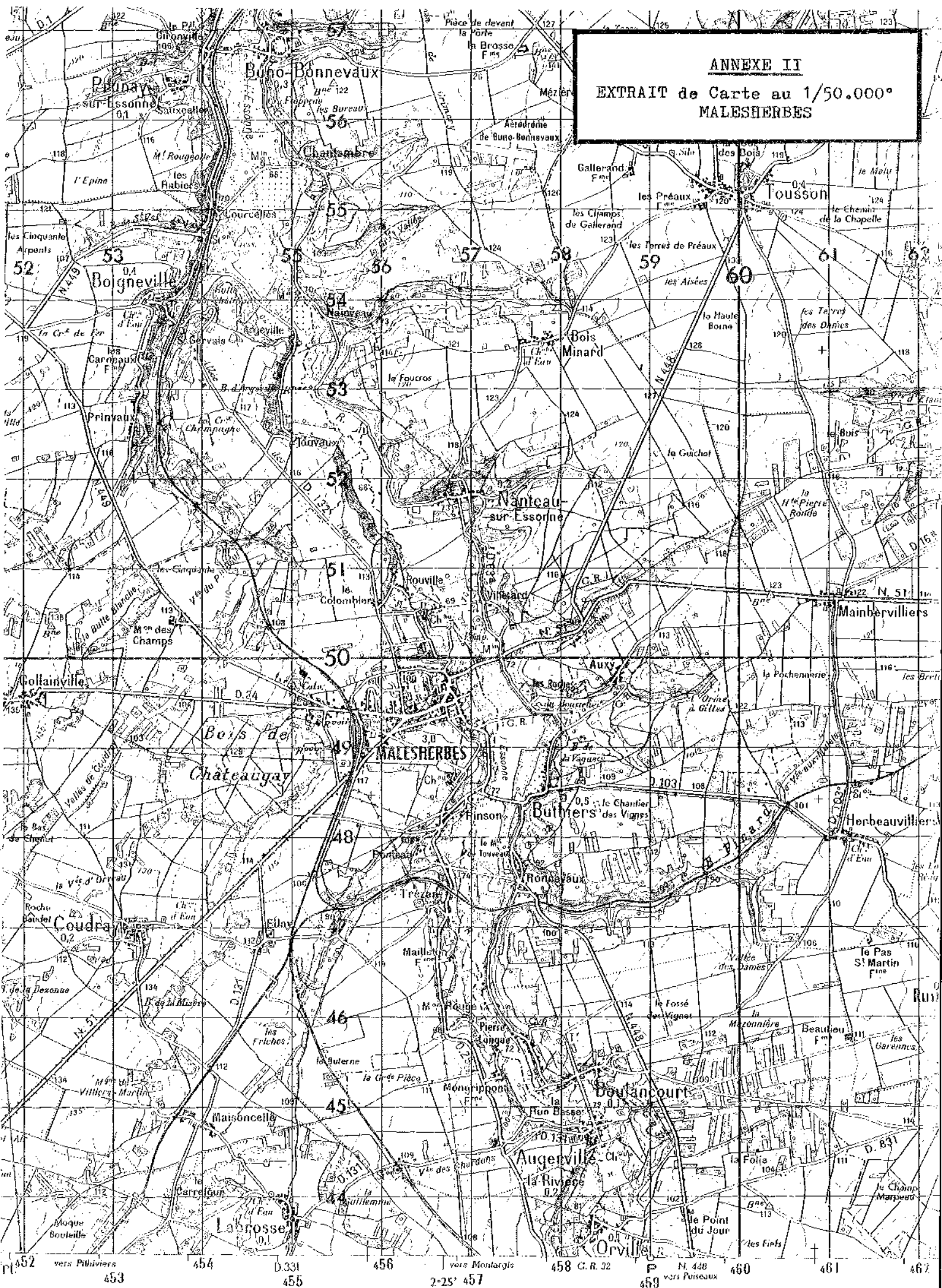
Dans la nuit de J+9 à J+10, une flotte CARMIN de MEDITERRANEE s'est emparée du port de SETE, des villes d'AGDE et de FRONTIGNAN. Continuant dans la journée de J+10 à étendre leur tête de pont, les unités aérotransportées et débarquées CARMIN se sont emparées de MONTPELLIER à J+11 après de violents combats. Contenues à l'ouest par la 11ème division parachutiste BLEUE, les forces CARMIN n'ont pu atteindre BEZIERS. Plusieurs divisions des forces régionales BLEUES se mettent en place de J+11 20H.00 à J+12 12H.00 à l'ouest de la vallée du Rhône.

Au cours de la nuit de J+13 à J+14, alors que les combats font rage sur le Rhin de COLOGNE et autour de MONTPELLIER, de nombreux avions de transport CARMIN accompagnés d'avions de chasse en nombre important envahissent le territoire BLEU en direction de PARIS. Plusieurs d'entre eux sont abattus par des missiles. Un certain nombre réussit toutefois à atteindre les environs de la capitale. D'après les renseignements recueillis par la Gendarmerie, au matin de J+ 14, il semblerait que des unités CARMIN aient été parachutées en différents points des forêts d'ORLEANS (probablement 1 bataillon), FONTAINEBLEAU (1 compagnie), COMPIEGNE (1 compagnie).

Dès la nuit de J+13 à J+14, de nombreuses actions de sabotages ont été exécutées par ces unités : destructions spectaculaires sur un pont de la Loire, de la voie ferrée PARIS-BORDEAUX au moment du passage d'un train, d'un centre radio-électrique de la Force Nucléaire Stratégique, multiples actions de toutes sortes aux abords de PARIS (destruction de lignes électriques haute-tension, attaque d'une raffinerie de pétrole,...).

Ces actions doublées d'une intense propagande radio, semblent avoir pour but de démoraliser la population, dans et autour de la capitale, en vue qu'elle fasse pression sur son gouvernement de manière à contraindre celui-ci à négocier. L'ennemi atteindrait ainsi son objectif sans avoir à faire usage de l'arme nucléaire.

EXTRAIT de Carte au 1/50.000°
MALESHERBES



SITUATION PARTICULIERE

I - AMIE.

En 11ème Division Militaire Territoriale le dispositif de couverture générale est en place depuis le 11 juin.

Le 15 juin, à 07 heures, la situation est la suivante :

11. Armée de Terre :

Engagées à l'est au sein de la 1ère Armée, les unités du 3ème Corps ont quitté leur garnison dès le 6 juin. Seuls quelques régiments des forces régionales participent à la sécurité des points sensibles de la Division soit sous forme de renforcement temporaire de la défense locale soit en participant aux opérations de défense d'ensemble.

12. Gendarmerie :

- La mobilisation des unités de réserve de la Gendarmerie du Commandement Régional de la 1ère Région Militaire est achevée depuis le 3 juin.

- En ce qui concerne la Gendarmerie départementale les pelotons de renseignement des compagnies ont pris une part active à la recherche des commandos parachutés dans la région. Ils bénéficient du soutien efficace de la plus grande partie de la population.

- Pour la Gendarmerie mobile, en l'absence de troubles graves à l'ordre public, la totalité des escadrons dérivés de Gendarmerie mobile du commandement régional a été laissée à la disposition des généraux commandant les D.M.T. En outre, lorsque les circonstances le permettent, certains escadrons d'active se voient confier par l'intermédiaire du commandant de légion, des missions temporaires de Défense Opérationnelle du Territoire. Dans ce cadre, des escadrons ont déjà été engagés dans la région de MELUN. L'un d'eux, le 7/2 (mixte V.B.R.G.) est provisoirement stationné à ETAMPES.

II - ENNEMIE.

La compagnie CARMIN parachutée au cours de la nuit de J+13 à J+14 dans la région de FONTAINEBLEAU a pu être identifiée et ses éléments localisés au cours de la journée suivante. Le 14 juin à 11H.30 l'un des 3 commandos qui la compose et qui avait détruit au cours de la nuit du 13 au 14 une partie des installations F.N.S. d'ETAMPES - MONDESIR (5 km. sud d'ETAMPES) a été réduit dans la région de LA FERTE-ALAIS.

Les deux autres commandos de cette compagnie évalués à 40 hommes chacun et équipés, d'après les renseignements recueillis, de mortiers légers, d'armes anti-char et d'explosifs, ont rejoint la forêt de FONTAINEBLEAU le matin du 14 juin après avoir détruit au cours de la nuit du 13 au 14, l'un, des citernes de la réserve d'hydrocarbure de

GUIGNEVILLE (525-685) l'autre, le relai de télévision de MONDEVILLE (575-696). Depuis, ces deux commandos n'ont plus été aperçus. Toutefois, il est certain qu'ils n'ont pas quitté la forêt de FONTAINEBLEAU. L'Etat-Major de la division militaire pense que ces commandos vont reprendre leurs actions soit sous forme de harcèlement ou de petites embuscades par groupe dispersé, soit sous forme d'actions d'envergure.

III - POPULATION.

La population est dans son ensemble très favorable aux unités engagées dans la région. Elle coopère facilement notamment avec la Gendarmerie. Toutefois, il n'est pas exclu que des sympathisants isolés ravitaillent ou renseignent les commandos parachutés CARMIN.

IV - EVOLUTION DE LA SITUATION.

Une opération est en cours de préparation pour réduire les commandos réfugiés en forêt de FONTAINEBLEAU. Cette opération ne devrait pas avoir lieu avant le 16 juin.

Le 15 juin à 07H.00, le capitaine commandant l'escadron 7/2, mixte V.B.R.G., reçoit le message joint en annexe.

G.D.H. DE DÉPOT OU DE RÉCEPTION

MESSAGE

GROUPE DATE - HEURE D'APPROBATION

15 06 50 A

RÉSERVÉ AUX TRANSMISSIONS

(S) SECRET DÉFENSE ☐(Z) FLASH ☐(C) CONFIDENTIEL DÉFENSE ☒(O) IMMÉDIAT ☐(R) DIFFUSION RESTREINTE ☐(P) URGENT ☒(U) NON PROTÉGÉ ☐(R) ROUTINE ☐

AUTORITÉ ORIGINE

NOMINAL ☐

INSTRUCTIONS DIVERSES

FM LEGEND ILE-de-FRANCE

BASEGRAMME ☐

TO RÉSERVÉ AUX TRANSMISSIONS

DESTINATAIRES POUR ACTION
(UNE SEULE ADRESSE PAR LIGNE)

INFO RÉSERVÉ AUX TRANSMISSIONS

DESTINATAIRES POUR INFORMATION
(UNE SEULE ADRESSE PAR LIGNE)

- ESRON 7/2

- CIGEND ETAMPES
- CIGEND PITHIVIERS
- CIGEND FONTAINEBLEAU

Suite demande Général commandant la 11ème D.M.T. Escadron 7/2 mis à disposition 11ème D.M.T. le 15 juin pour exécuter mission dans conditions suivantes :

PRIMO : Assurer escorte matériel sensible (4 camions) sur itinéraire ETAMPES - MONDESIR (sur RN 20 - 5km sud ETAMPES) - ABBEVILLE - La Rivière - MALESHERBES - LA CHAPELLE-la-REINE - GREZ-sur-le-LOING - VILLECERF - MONTEREAU.

SECUNDO : Convoi à disposition escadron 7/2 à 09H.00 à la station radio-électrique de ETAMPES-MONDESIR - sera pris en compte à 14H.00 à l'entrée sud de MONTEREAU (carrefour RN. 5 et RN. 5bis) par unité 157ème R.I.

TERTIO : Renseignements sur situation dans zones traversées à prendre auprès compagnies ETAMPES - FONTAINEBLEAU - PITHIVIERS.

QUARTO : Me rendre compte exécution à MALESHERBES - GREZ-sur-LOING et en fin mission par intermédiaire commandant compagnie compétent.

NOM ET SIGNATURE DU RÉDACTEUR

TÉLÉPHONE

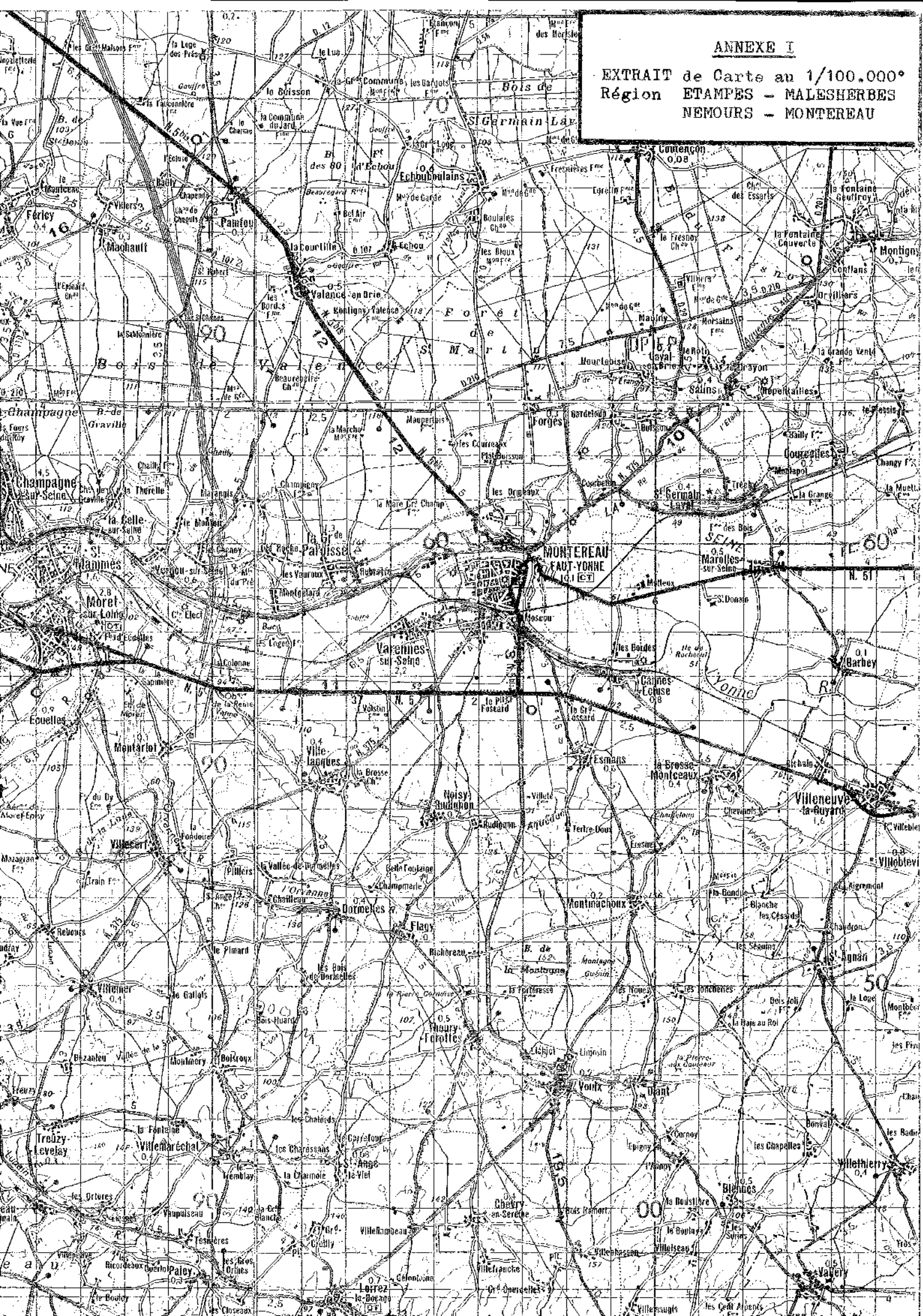
VISAS DIVERS

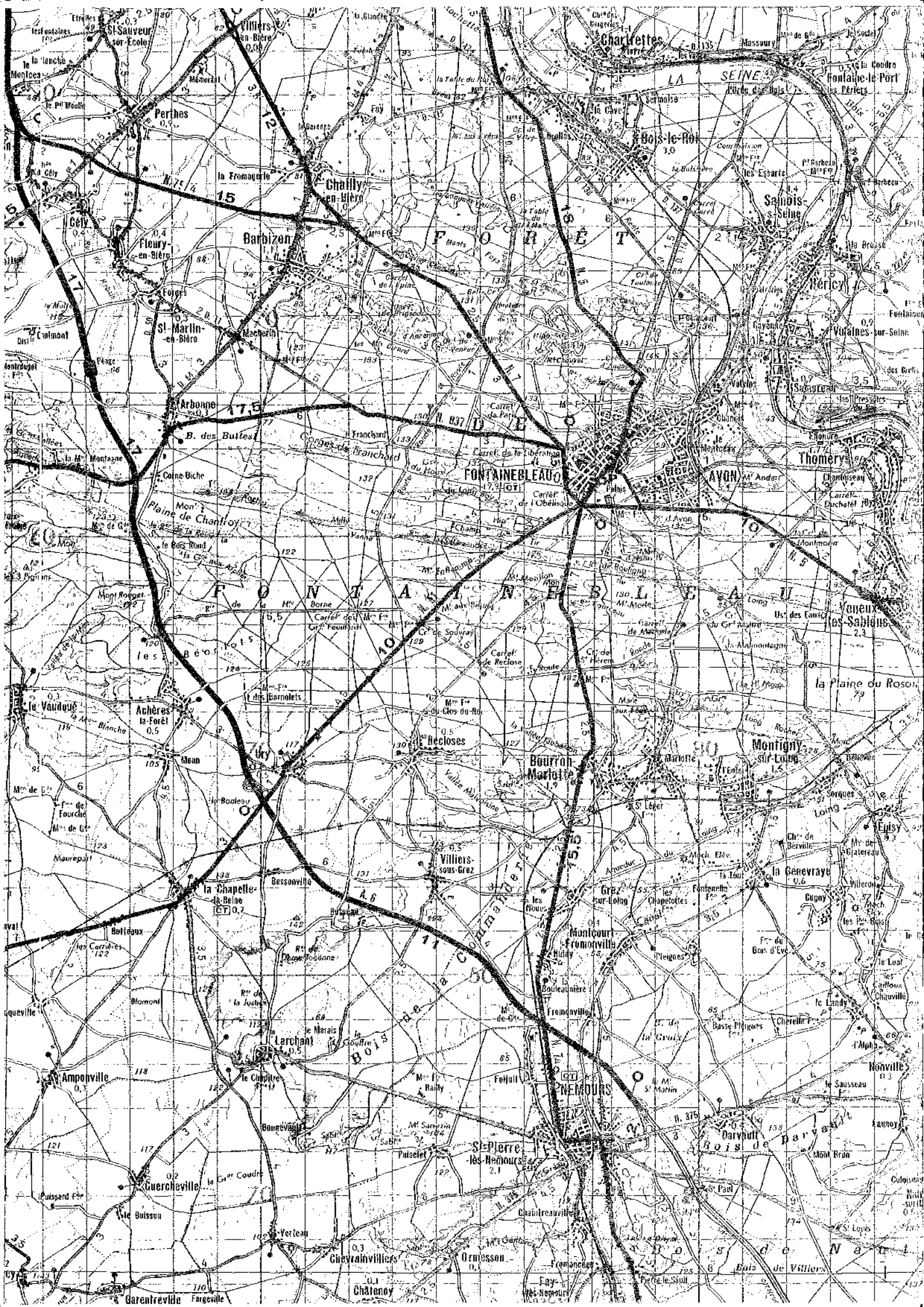
SIGNATURE ET CACHET DE L'AUTORITÉ

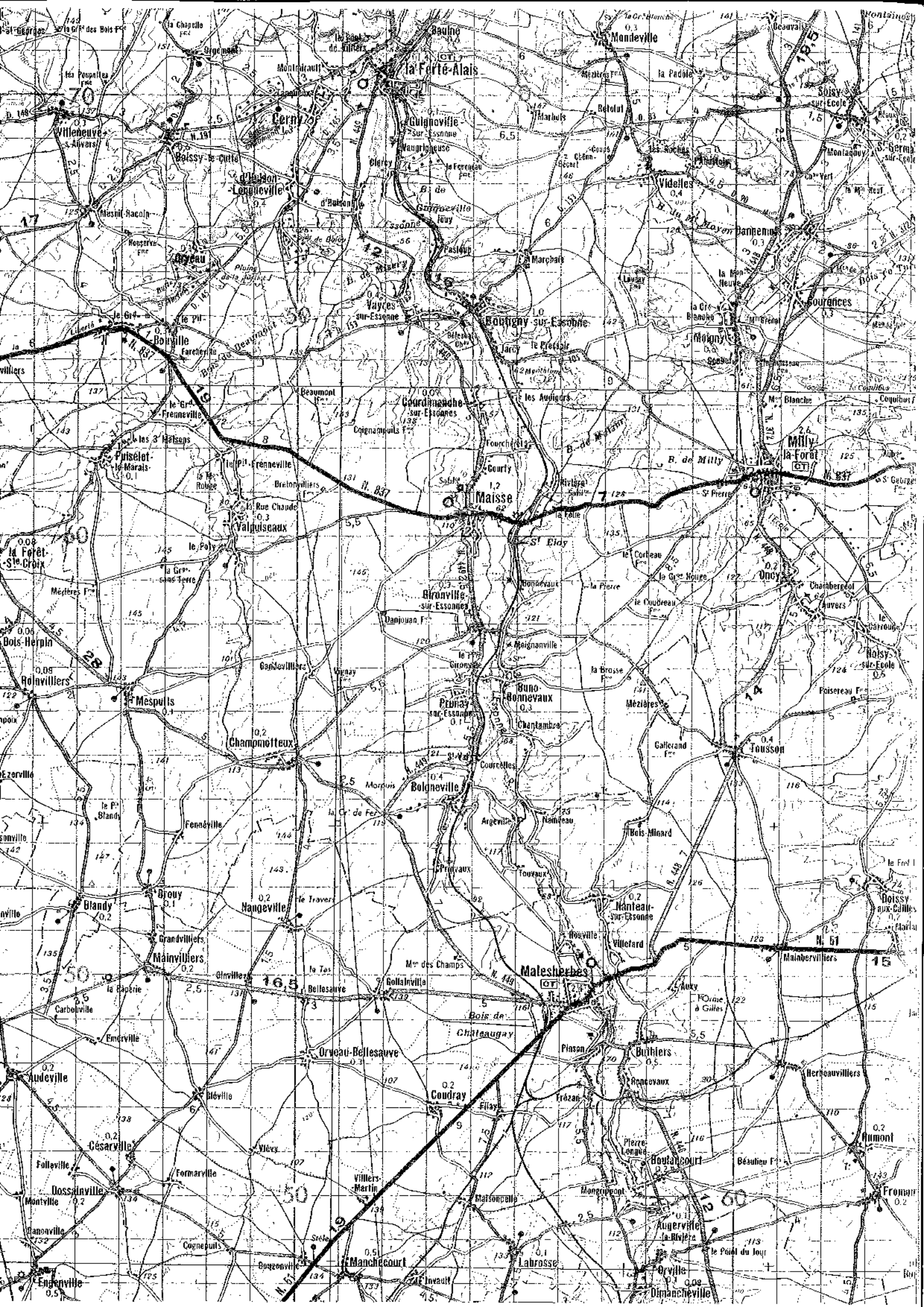
VISA DU CHEF DE SERVICE

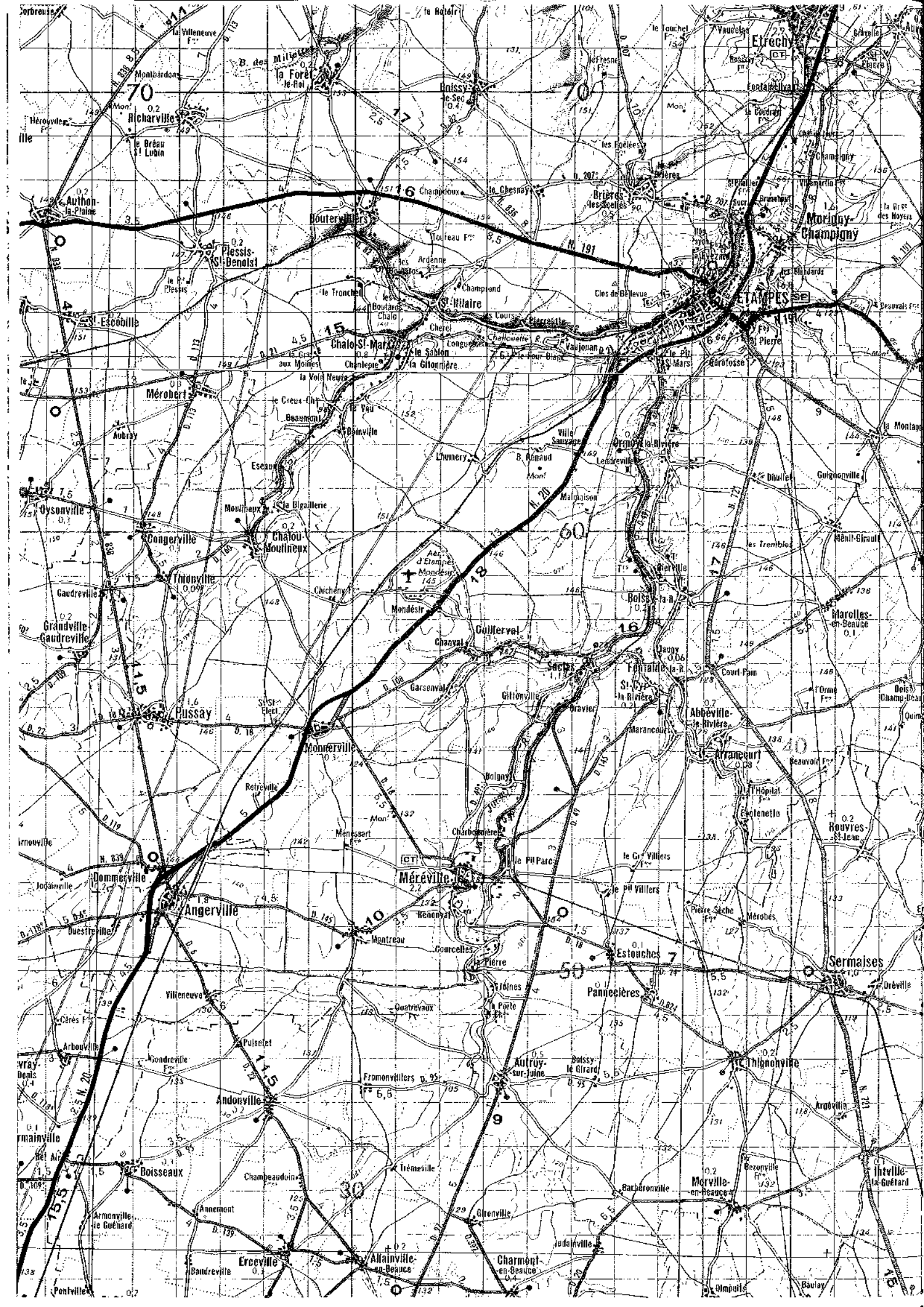
ANNEXE I

EXTRAIT de Carte au 1/100.000°
Région ETAMPES - MALESHERBES
NEMOURS - MONTEREAU









ANNEE 1979-1980

ENVOI N° 2

Sous-dossier C

! QUESTIONNAIRE DESTINE AUX CAPITAINES !
!-----! !

Vous commandez l'escadron 7/2 de Gendarmerie mobile (mixte V.B.R.G.)
En vous appuyant sur la méthode de raisonnement tactique adaptée aux formations élémentaires, donnez votre ordre initial.

I - EVOLUTION DE LA SITUATION.

Vers 10H.45 le 15 juin le convoi arrive à l'entrée ouest de MALESHERBES par la D. 449. Le commandant d'escadron apprend alors que le pont sur l'Essonne en 572-499 est interdit à la circulation à la suite d'une tentative de destruction par explosif qui aurait eu lieu vers 7H.00.

Le commandant d'escadron décide alors de faire franchir l'Essonne au convoi au pont de BUTHIERS (cote 72 en 573-489) en empruntant l'itinéraire : carrefour en 553-483 - PINSON - BUTHIERS - HERBAUVILLIERS.

Alors que le peloton de tête arrive au carrefour en 572-485, 150 m à l'ouest du pont de BUTHIERS il est violemment pris à partie par des tirs d'armes antichar, d'armes automatiques et de grenades à fusil lui interdisant totalement l'accès au pont. Le V.B.R.G. de tête a été atteint par un projectile antichar et est hors d'usage. Le commandant de peloton évalue l'ennemi à une quinzaine d'hommes armés d'au moins 5 armes automatiques et de grenades à fusil. Il localise cet ennemi au sud-est du pont dans les lisières aux environs de 574-483.

Vous commandez le détachement mixte N° 3 composé de votre groupe de commandement porté sur V.B.R.G., du 3ème groupe de votre peloton, également porté sur V.B.R.G. (type normal), du 2ème et du 3ème groupes du 2ème peloton porté sur véhicule. Vous êtes avec votre détachement, en fin de convoi, au carrefour en 553-483. Vous recevez de votre commandant d'escadron l'ordre de conduite suivant :

"Primo : 15 hommes disposant 5 armes automatiques, grenades à fusil et moyens antichar interdisent pont de BUTHIERS à partir lisière en 574-483.

Secundo : Intention faire franchir l'Essonne aux véhicules matériel sensible au pont de BUTHIERS, avant 11H.30.

Tertio : D2 : Défendre les camions de matériel en vous mettant en garde au village de PONTEAU.

D3 : Appuyé par D1, vous emparer du pont de BUTHIERS, par le sud puis tenir l'itinéraire entre le carrefour 574-483 et le carrefour en 578-485.

D1 : (1) Soutenir D3.

II - QUESTION.

En vous appuyant sur la méthode de raisonnement tactique adaptée aux formations élémentaires, donnez votre ordre de conduite.

Renseignements complémentaires : le pont de la cote 74 (568-466) n'est pas praticable pour les véhicules de plus de 5 tonnes.

- (1) Le détachement N° 1 est composé de 2 groupes portés sur véhicules de groupe plus quelques éléments du groupe porté sur V.B.R.G. dont le véhicule est hors d'usage.

ANNEE 1979-1980

ENVOI N° 2

Sous-Dossier D

FICHES-GUIDES

THÈME TACTIQUE

FICHE - GUIDE CAPITAINES

Le raisonnement du capitaine commandant l'escadron pourrait être le suivant :

A. — ANALYSE :

I. — MISSION	11. POURQUOI ?	Pour faire parvenir à MONTEREAU, pour 14 heures au complet et en bon état 4 camions de matériel sensible à prendre en compte à ETAMPES à 9 heures.	Mission d'escorte de convoi sensible sur un itinéraire de 90 km en 5 heures, rapide, mais falsable.
	12. QUOI ?	Assurer escorte matériel sensible, 4 camions, sur Itinéraire : ETAMPES - MONDESIR - ABBE-VILLE - La Rivière - MALESHERBES - LA CHAPELLE-LA-REINE - GREZ-sur-le-LOING - VILLECERF - MONTEREAU.	Imposé : itinéraire général et horaire. Initiative : — déviations locales possibles, — rythme écoulement convoi, — articulation convoi. Tâches élémentaires : — reconnaître l'axe et abords, — assurer en permanence la sécurité du convoi sensible, — déceler ennemi éventuel et intervenir contre lui, — liaisons avec unités territoriales à assurer.
II. — SITUATION	21. OU ? PAR OU ?	Itinéraire : Longueur 110 km à travers le Hurepoix 3 compartiments de terrain : a) d'ETAMPES à l'Essonne de MALESHERBES 25 à 30 km marqués par : - au départ : vallées de l'Eclimont et la Juine très encaissées et boisées. Longueur 8 à 10 km environ. - au centre : plateau dénudé et cultivé - hauteur 137 m (MAINBERVILLIERS). Variation possible d'itinéraire. - à l'arrivée : vallée de l'Essonne et abords perpendiculaires à la direction de progression rivière non franchissable en véhicule hors des ponts (10 à 15 m large — 1 à 2 m profondeur) bords francs. Abords marécageux et boisés. b) de l'Essonne au canal du Loing (inclus) 30 km environ : - au départ : accès boisés du plateau de MAINBERVILLIERS qui peuvent constituer des couloirs d'infiltration entre la forêt de Fontainebleau et la vallée de l'Essonne. - au centre : le plateau de LA CHAPELLE-LA-REINE dénudé, sauf vers MARLANVAL (636-508) et BESSONVILLE (703-523). - à l'arrivée : • zone boisée de 9 km de large reliant la forêt de Fontainebleau au bois de la Commanderie, • la vallée boisée et marécageuse du Loing (1,2 km de large) avec 2 cours d'eau : le Loing et le canal du Loing non franchissables hors des ponts. c) du canal du Loing à MONTEREAU (exclu) 25 km environ : • zone coupée avec alternance de bois et de plateaux dégagés, • 2 rivières à franchir (le Lunain et l'Orvanne), aux abords boisés et marécageux,	Zone de franchissement délicate propice aux actions de harcèlement ou de sabotage, mais zone isolée entourée de plateaux dénudés, donc : précautions à prendre, mais faible probabilité d'action importante. Zone de circulation aisée, à l'abri de toute surprise — gagner des délais. Point de passage obligé favorable à action hostile à aborder en sûreté et à tenir pour franchissement du convoi. — à franchir en sûreté. — gagner du temps. — zone particulièrement délicate notamment : • dans la traversée du bois de la Commanderie, • dans le franchissement du Loing et du canal du Loing. Nécessité de reconnaître puis de tenir ces zones avant de faire franchir le convoi de matériel sensible.
	211. Terrain		

212. Population 213. Conditions C. M. A.	• 2 itinéraires possibles d'égale longueur : - soit MONCOURT - FROMONVILLE - DARVAULT - VILLEMÉR - VILLECERF - MONTEREAU, - soit MONCOURT - FROMONVILLE - LAGENEVRAYE - EPISY - VILLECERF - MONTEREAU. - sur les plateaux, population répartie en gros villages, - dans les vallées, population plus dense. Dans l'ensemble la population est favorable aux forces de l'ordre. Toutefois des éléments peuvent renseigner l'ennemi. Mois de juin : — végétation importante, — niveau des rivières peut être assez bas.	— effort sur le franchissement du Lunain. Conclusion. — longueur de l'itinéraire 90 km environ, — nécessité : • de gagner du temps sur les plateaux dénudés, • de reconnaître et de tenir pendant le passage du convoi : - la vallée de l'Essonne et ses abords, - la traversée des bois de la Commanderie, - la vallée du Loing et ses abords. — l'ennemi peut avoir été (ou être) renseigné sur la mission exécutée par l'escadron. — aborder en sûreté les zones boisées notamment sur les coupures. — se renseigner sur les passages à gué possibles.									
22. CONTRE QUOI ? Ennemi (actuel-futur) Possibilités M. E. 1 M. E. 2	ennemi actuel : pas de menace précise et directe. ennemi futur : 2 commandos de 40 hommes chacun armés de mortiers, explosifs, moyens antichars, armes automatiques, réfugiés en forêt de Fontainebleau. Attitude : pour l'instant semble se dissimuler. <table border="1" data-bbox="443 1010 1145 1644"> <thead> <tr> <th>COMMENT ?</th><th>O U ?</th><th>CONCLUSIONS</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="443 1070 799 1339"> • L'ennemi reprend ses activités à partir de la forêt de Fontainebleau. L'un de ses éléments, 15 hommes maximum, renseigné au dernier moment et proche de l'itinéraire harcèle le convoi : • par obstruction ou action sur l'élément de tête, • par action sur les camions de matériel. </td><td data-bbox="799 1070 1145 1182"> • dans la vallée de l'Essonne, • à partir des bois de Marlanval, • dans la traversée du bois de la Commanderie, </td><td data-bbox="1145 1070 1495 1339"> Impératifs : • faire reconnaître avant d'engager les camions de matériel sensible, les ponts qui seront utilisés et leurs abords boisés dans les vallées de l'Essonne et du Loing puis faire tenir ces zones pendant le passage du convoi - Idem pour la traversée du bois de la Commanderie ; </td></tr> <tr> <td data-bbox="443 1339 799 1644"> • L'ennemi renseigné suffisamment tôt, décide de détruire les 4 camions de matériel sensible avec 1 commando au complet : • soit par une action directe sur les 4 camions à l'arrêt ou en déplacement, • soit après avoir isolé les camions par des obstructions, des diversions ou des actions de couverture face aux éléments de l'escadron. </td><td data-bbox="799 1182 1145 1644"> • immédiatement après le franchissement de l'Essonne, dans les axes boisés au plateau de MAINBERVILLIERS, • dans le bois de la Commanderie, • entre le Loing et le canal du Loing. </td><td data-bbox="1145 1339 1495 1644"> • disposer d'un élément chargé d'assurer la sûreté immédiate des camions ; • disposer d'un élément d'intervention capable de manœuvrer sous le feu, donc avec V. B. R. G. </td></tr> </tbody> </table>	COMMENT ?	O U ?	CONCLUSIONS	• L'ennemi reprend ses activités à partir de la forêt de Fontainebleau. L'un de ses éléments, 15 hommes maximum, renseigné au dernier moment et proche de l'itinéraire harcèle le convoi : • par obstruction ou action sur l'élément de tête, • par action sur les camions de matériel.	• dans la vallée de l'Essonne, • à partir des bois de Marlanval, • dans la traversée du bois de la Commanderie,	Impératifs : • faire reconnaître avant d'engager les camions de matériel sensible, les ponts qui seront utilisés et leurs abords boisés dans les vallées de l'Essonne et du Loing puis faire tenir ces zones pendant le passage du convoi - Idem pour la traversée du bois de la Commanderie ;	• L'ennemi renseigné suffisamment tôt, décide de détruire les 4 camions de matériel sensible avec 1 commando au complet : • soit par une action directe sur les 4 camions à l'arrêt ou en déplacement, • soit après avoir isolé les camions par des obstructions, des diversions ou des actions de couverture face aux éléments de l'escadron.	• immédiatement après le franchissement de l'Essonne, dans les axes boisés au plateau de MAINBERVILLIERS, • dans le bois de la Commanderie, • entre le Loing et le canal du Loing.	• disposer d'un élément chargé d'assurer la sûreté immédiate des camions ; • disposer d'un élément d'intervention capable de manœuvrer sous le feu, donc avec V. B. R. G.	— Impératif : renforcer les mesures de sûreté aux abords de la forêt de Fontainebleau, dans la traversée du bois de la Commanderie et la vallée du Loing.
COMMENT ?	O U ?	CONCLUSIONS									
• L'ennemi reprend ses activités à partir de la forêt de Fontainebleau. L'un de ses éléments, 15 hommes maximum, renseigné au dernier moment et proche de l'itinéraire harcèle le convoi : • par obstruction ou action sur l'élément de tête, • par action sur les camions de matériel.	• dans la vallée de l'Essonne, • à partir des bois de Marlanval, • dans la traversée du bois de la Commanderie,	Impératifs : • faire reconnaître avant d'engager les camions de matériel sensible, les ponts qui seront utilisés et leurs abords boisés dans les vallées de l'Essonne et du Loing puis faire tenir ces zones pendant le passage du convoi - Idem pour la traversée du bois de la Commanderie ;									
• L'ennemi renseigné suffisamment tôt, décide de détruire les 4 camions de matériel sensible avec 1 commando au complet : • soit par une action directe sur les 4 camions à l'arrêt ou en déplacement, • soit après avoir isolé les camions par des obstructions, des diversions ou des actions de couverture face aux éléments de l'escadron.	• immédiatement après le franchissement de l'Essonne, dans les axes boisés au plateau de MAINBERVILLIERS, • dans le bois de la Commanderie, • entre le Loing et le canal du Loing.	• disposer d'un élément chargé d'assurer la sûreté immédiate des camions ; • disposer d'un élément d'intervention capable de manœuvrer sous le feu, donc avec V. B. R. G.									
23. AVEC QUOI ?	Moyens propres : 2 x 3 groupes portés sur 4 x 4, 3 groupes portés sur V. B. R. G., 4 V. B. R. G., 2 mortiers de 60 mm. Moyens amis : Compagnie de Gendarmerie d'ETAMPES (B. T. ETAMPES), compagnie de PITHIVIERS (B. T. MALESHERBES), compagnie de FONTAINEBLEAU (B. T. LA CHAPELLE-la-REINE - NEMOURS - MORET - MONTEREAU).	Possibilité de constituer des détachements mixtes : — faire mettre les mortiers en batterie lors des franchissements de coupure ou zones boisées à tenir, — assurer une liaison radio permanente avec la G. D. Besoins en renseignement : possibilité d'obtenir l'aide momentanée du P. R. de la Cie de Fontainebleau.									
24. QUAND ?	— de 9 heures à 14 heures. Moyenne horaire : 18 km. Gagner des délais dans les zones dégagées.	Impératifs : — avoir franchi l'Essonne (MAINBERVILLIERS) pour 11 heures, — avoir franchi le Loing (MONCOURT) pour 12 h 45.									

CONSEQUENCES DE L'ANALYSE.

Facteurs déterminants :

- franchir l'Essonne et ses abords pour 11 heures, le Loing et ses abords pour 12 h 45 ;
- reconnaître et tenir les abords du pont sur l'Essonne au N-E. de MALESHERBES entre le carrefour en 566-497 et le virage de la R.N. 51 en 587-508 ;
- reconnaître et tenir l'itinéraire VILLIERS-sous-GREZ — GREZ-sur-le-LOING entre (748-590) et le pont V.F. en 761-519 ;
- reconnaître et tenir l'itinéraire GREZ-sur-le-LOING — MONCOURT entre le pont de GREZ (Inclus) et le pont de MONCOURT (Inclus).

Objectif :

Reconnaître l'itinéraire, tenir pendant le passage des camions de matériel sensible les tronçons boisés de part et d'autre de l'Essonne et du Loing tout en assurant la sûreté immédiate des camions, en mesure de réagir à toute action sur ces véhicules.

Besoins en renseignements :

- possibilités d'aide momentanée du P.R. de FONTAINEBLEAU ;
- évolution de la situation ennemie en forêt de Fontainebleau ;
- possibilités de franchissement de l'Essonne et du Loing hors des ponts.

B. — DECISION.

En vue de livrer pour 14 heures à MONTEREAU, quatre camions de matériels sensibles, au complet et en bon état,

Je veux, assurant en permanence la sûreté Immédiate des quatre camions, aussi bien à l'arrêt qu'en déplacement, gagner des délais sur les plateaux dénudés de part et d'autre de l'Essonne et franchir en sûreté, après les avoir fait reconnaître et tenir, la vallée de l'Essonne, la traversée du bois de la Commanderie, la vallée du Loing.

A cet effet :

- dans un premier temps, atteindre MALESHERBES pour 10 heures par ABBEVILLE-la-RIVIERE — MESPUITS et CHAMPMOTTEUX ;
- dans un deuxième temps, reconnaître le pont de MALESHERBES et les bois de la vallée POIRETTE, tenir cette zone puis faire franchir le reste du convoi ;
- dans un troisième temps, progresser rapidement jusqu'aux environs de VILLIERS-sous-GREZ ;
- dans un quatrième temps, reconnaître puis tenir la traversée du bois de la Commanderie par la D. 104 avant d'y engager le convoi, puis répéter cette manœuvre lors du franchissement du Loing et du canal du Loing pour être à MONCOURT à 12 h 45 ;
- enfin, par le carrefour est de DARVAULT et la N. 375, atteindre la N. 5 pour 13 h 45.

FICHE-GUIDE LIEUTENANTS

Le raisonnement du lieutenant commandant le détachement mixte n° 3 pourrait être le suivant :

A. — ANALYSE :

I. — MISSION	11. POURQUOI ?	Pour faire franchir l'Essonne aux véhicules de matériel sensible au pont de BUTHIERS, avant 11 h 30.	Impératif : Pont dégagé et itinéraire tenu pour 11 h 20.		
	12. QUOI ?	Appuyé par D 1, vous emparer du pont de BUTHIERS par le sud puis tenir l'itinéraire entre le carrefour 574-483 et le carrefour en 578-485.	Imposé : lieu et direction générale (par le sud). Initiative : modalités d'exécution articulation. Tâches élémentaires : — articuler, — se déplacer en véhicule, — se déplacer à pied, — localiser l'ennemi, — le réduire, — réarticuler le dispositif, — défendre l'itinéraire.		
II. — SITUATION	21. OU ? PAR OU ? 211. Terrain.	— Vallée de l'Essonne immédiatement au sud de MALESHERBES. — Vallée de 1 km de large — rivière de 10 à 20 m de large — profondeur 2 m, bords francs et abords marécageux et bolsés. — Pont cote 72 sur 2 bras de la rivière, prolongé vraisemblablement par une chaussée en remblai. — Possibilité de passage à pied au moulin de TOUVEAU. — Pont cote 74, vraisemblablement prolongé par une chaussée en remblai (marécages), interdit aux véhicules de plus de 5 t. — Pont voie ferrée de TREZAN en surplomb au-dessus de la vallée. — Itinéraire par pont cote 74 — RONCEVAUX — BUTHIERS utilisable par véhicule 4 x 4.	— Possibilités d'observation et de tir à partir rive ouest très réduites. — Infiltration à pied sens sud-nord, rive est aisée. — Besoin en renseignement. Impératif : Les 2 V. B. R. G. ne peuvent franchir la rivière, qu'en empruntant le pont de la cote 72.		
	212. Population.	Population concentrée à l'ouest au village — rue de PINSON, à l'est au village — rue de RONCEVAUX et BUTHIERS.	— Possibilité déplacement en véhicule de 2 groupes portés sur les arrières de l'ennemi. — Favorable : susceptible fournir renseignements sur passage ou cheminement praticable.		
	213. Conditions C. M. A.	p. m. juin.	— Besoin en renseignement : hauteur d'eau — possibilité franchissement à gué.		
	22. CONTRE QUOI ? Ennemi (actuel-futur)	Ennemi actuel : Une quinzaine d'hommes (5 armes automatiques — grenades à fusil — moyens antichars) installés lisières en 574-483 pour interdire franchissement pont cote 72. Ennemi futur : Un élément de couverture aux environs de RONCEVAUX pour interdire ou ralentir en débordement par le sud.	— Impossibilité d'accéder au pont par l'ouest aussi bien à pied qu'en véhicule. — Ennemi à la peinture du peloton, mais nécessité d'engager tous les moyens. — Nécessité d'aborder en sûreté les passages au sud. — Ne pas se laisser détourner de la mission principale.		
	Possibilités M. E. 1 M. E. 2	COMMENT ? L'ennemi tient le pont pendant une durée déterminée puis s'esquive dans les bois. Après s'être esquivé l'ennemi effectue un retour offensif contre le convoi de matériels sensibles.	OU ? — soit vers le sud, — soit vers le sud-est, — dans BUTHIERS, — le long de la rivière (rive est).	CONCLUSION — le contraindre à décrocher vers le nord le plus rapidement possible. — ne pas entamer la poursuite, mais tenir l'itinéraire.	

II. — SITUATION	23. AVEC QUOI ?	Moyens propres : 1 V.B.R.G. commandement et son groupe, 1 V.B.R.G. type normal et son groupe de combat, 2 groupes de combat portés sur 4 × 4. Amis : 2 groupes portés sur 4 × 4 susceptibles soutenir à partir rive ouest, groupe mortier escadron.	— si pas possibilité franchissement hors des ponts, V.B.R.G. limités, appui feu à partir rive ouest. — demander appui mortiers. — nécessité coordonner les actions.
	24. QUAND ?	Action terminée pour 11 h 20.	— durée : 30 minutes, action à conduire rapidement.

CONSEQUENCES DE L'ANALYSE.

Facteurs déterminants :

- faire franchir la rivière à au moins deux groupes, soit au pont 74, soit au pont V.F., soit sur les deux ponts pour 11 heures.

Objectif :

Détruire ou capturer ou chasser vers le nord l'ennemi signalé en débordant par les ponts de la cote 74 et de la voie ferrée pour prendre le contact entre RONCEVAUX et BUTHIERS en mesure d'interdire tout retour offensif sur le convoi de matériel sensible entre la cote 72 et le carrefour est de BUTHIERS.

Besoins en renseignements :

Possibilités de franchissement de l'Essonne hors des ponts, à pied ou en véhicules.

B. — DECISION.

En vue de faire franchir l'Essonne aux véhicules de matériels sensibles au pont de BUTHIERS avant 11 h 30.

Je veux, appuyé à partir de la rive ouest, détruire, capturer ou chasser vers le nord l'ennemi signalé, en débordant par les ponts de 74 et de la voie ferrée pour prendre le contact entre RONCEVAUX et BUTHIERS, en mesure d'interdire dès 11 h 20 tout retour offensif sur le convoi de matériels sensibles.

A cet effet :

- dans un premier temps : reconnaître les points de franchissements tout en mettant en place les appuis sur la rive ouest ;
- dans un deuxième temps : franchir l'Essonne avec trois groupes et réduire l'élément ennemi ;
- dans un troisième temps : mettre en place un dispositif de protection d'itinéraire du pont cote 74, et aux deux carrefours de BUTHIERS.

NOTA : Le cheminement intellectuel est reproduit intégralement sur cette fiche-guide pour des besoins didactiques. Il va de soi qu'une telle décision de conduite est prise d'emblée, après une réflexion qui suivrait effectivement ce processus de raisonnement, mais dont seule l'idée de manœuvre émergerait.